



## PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES EN RESPONSABILITÉ SOCIALE

La Faculté de médecine de l'Université Laval place la responsabilité sociale au cœur de ses valeurs. Elle s'acquitte de son devoir de répondre aux besoins des populations qu'elle dessert et influence positivement l'évolution de notre système de santé en soutenant notamment des initiatives en responsabilité sociale de sa communauté. Le **Programme de soutien aux initiatives en responsabilité sociale (PSIRS)** est possible grâce à l'appui financier du [Fonds de recherche et d'enseignement de la Faculté de médecine](#) (FRE – 0044).

### ADMISSIBILITÉ

Ce programme vise à encourager le développement et soutenir l'implantation de projets et d'initiatives qui contribuent à la responsabilité sociale de la Faculté de médecine. L'administration de ce programme se fait en cohérence avec la mission et les règles du FRE. Les projets acceptés reçoivent une subvention par année. Selon les besoins, les demandeurs et demandeuses peuvent soumettre une demande pour les années suivantes.

Les projets doivent être réalisés en partenariat avec la Faculté de médecine, sous l'égide de la vice-doyenne au développement professionnel, à la pédagogie et à la responsabilité sociale, présenter un potentiel de développement à caractère socialement responsable et être en lien avec la planification stratégique 2020-2025 de la Faculté de médecine.

#### Sont admissibles

- Les projets collectifs, c'est-à-dire déposés par un groupe de deux personnes ou plus;
- Les projets dont la demandeuse principale ou le demandeur principal est rattaché à la Faculté de médecine de l'Université Laval, peu importe son statut : membre de la communauté étudiante, membre du corps professoral ou enseignant, membre du personnel administratif;
- Les projets correspondants aux orientations et actions de la planification stratégique 2020-2025 de la Faculté de médecine et à l'engagement continu envers la responsabilité sociale de la Faculté<sup>2</sup>;
- Les projets réalisés en partenariat avec la Faculté de médecine, sous l'égide de la vice-doyenne au développement professionnel, à la pédagogie et à la responsabilité sociale;
- Les projets à caractère interprofessionnel;
- Les projets approuvés au préalable par la direction de programme, le supérieur ou la supérieure hiérarchique, la direction de l'unité ou la direction facultaire, et ce, selon la nature du projet;
- Les projets qui seront réalisés dans l'année suivant l'acceptation d'un soutien du PSIRS.

#### Ne sont pas admissibles

- Les projets individuels;
- Les projets soumis par une organisation externe à l'Université Laval;
- Les frais liés à la participation à un congrès, à une formation, à un colloque ou à une conférence;
- Les frais de mission à l'étranger;
- Les projets se limitant à la diffusion des résultats ou des conclusions d'un projet déjà réalisé;
- Les projets de recherche;
- Les stages crédités;
- Les activités en lien avec une étape du cheminement des études (passage à la maîtrise, à la résidence, etc.);
- Les activités organisées pour les finissants et finissantes;
- Les activités de collecte de fonds.

LES DEMANDES  
DOIVENT ÊTRE  
SOUMISES  
AU PLUS TARD

LE 30  
NOVEMBRE  
OU  
LE 31 MAI

## PROCESSUS

### VOTRE DOSSIER DOIT INCLURE :

- Une présentation détaillée du projet<sup>1</sup>;
- Un budget prévisionnel détaillé;
- Une lettre d'appui de la direction de programme, du supérieur ou de la supérieure hiérarchique ou de la direction d'unité;
- Le nom de toutes les personnes impliquées dans l'organisation du projet;
- Tout autre document pertinent (document de commandite, plan de visibilité, photo).

Le dossier doit être soumis en remplissant le formulaire à l'adresse suivante : [fmed.ulaval.ca/initiatives-rs](https://fmed.ulaval.ca/initiatives-rs)

### PÉRIODE DE DÉPÔT D'UN PROJET :

Le dépôt d'un projet peut être effectué en tout temps. Toutefois, les demandes seront évaluées deux fois **par année**.

- Sessions Été-Automne (date limite de dépôt d'un projet : 30 novembre 23 h 59)
- Session Automne-Hiver (date limite de dépôt d'un projet : 31 mai 23 h 59)

LA DÉCISION  
DU COMITÉ SERA  
COMMUNIQUÉE  
PAR COURRIEL

DANS LES  
30 JOURS

SUIVANT LA DATE  
LIMITE DE DÉPÔT DU  
PROGRAMME

## ANALYSE DES DOSSIERS

Une fois le dossier déposé, le comité de sélection procédera à l'analyse du projet et en évaluera l'admissibilité. Si le projet est retenu au regard des critères de sélection, le comité informera le demandeur ou la demandeuse par courriel de sa décision. Les deux parties doivent s'entendre pour travailler en partenariat dans la réalisation du projet. Si le projet n'est pas retenu, le comité de sélection informera le demandeur ou la demandeuse par courriel de sa décision.

### CRITÈRES DE SÉLECTION :

- Originalité du projet (objet novateur et/ou stratégies et méthodes novatrices);
- Portée et impact du projet au sein de la communauté facultaire et des populations desservies par la Faculté;
- Impact du soutien du PSIRS pour accroître la portée et le développement du projet;
- Interprofessionnalisme et création de partenariats externes;
- Contribution du projet au rayonnement de la Faculté;
- Impact du projet sur la formation des étudiants et étudiantes qui y participent;
- Adéquation avec la planification stratégique 2020-2025 et les priorités facultaires;
- Faisabilité du projet.

NOTRE  
ENGAGEMENT

VOTRE  
ENGAGEMENT

## LA FACULTÉ DE MÉDECINE, PAR LE BIAIS DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES EN RESPONSABILITÉ SOCIALE S'ENGAGE À :

### EN FONCTION DES BESOINS, LE SOUTIEN FACULTAIRE PEUT PRENDRE LA FORME DE :

- Contribuer financièrement à la réalisation du projet;
- Le montant maximal accordé à un projet est de 10 000 \$. Le comité de sélection se réserve cependant le droit d'accorder exceptionnellement une autorisation spéciale pour un montant plus élevé;
- Offrir le soutien d'une ou plusieurs ressources professionnelles;
- Offrir une expertise en responsabilité sociale;
- Contribuer au rayonnement du projet grâce aux outils de communication de la Faculté avant, pendant et après l'activité.

### DE SON CÔTÉ, LE DEMANDEUR OU LA DEMANDEUSE S'ENGAGE À :

- Faire mention de la collaboration de la Faculté dans les outils promotionnels du projet avant, pendant et après l'événement (logo ou mention écrite);
- Offrir à la Faculté d'installer un élément de pavage sur les lieux de l'événement (bannière de la Faculté de médecine);
- Fournir des photos de l'activité;
- Fournir les factures originales attestant des dépenses encourues. Les dépenses encourues devront être préautorisées et devront respecter les règles financières de l'Université Laval;

- Fournir une lettre de remerciement sous forme de témoignage;
- Fournir un bilan de l'activité dans les 30 jours suivant la réalisation du projet (ex. : nombre de participants et de participantes, retombées du projet, objectifs en lien avec la responsabilité sociale, etc.).

*Les demandeurs et demandeuses acceptent que leurs noms, leurs photos et leur témoignage soient utilisés par la Faculté de médecine à des fins promotionnelles.*

## AIDE- MÉMOIRE

PRÉSENTATION  
DU PROJET

### PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU PROJET

Les propositions doivent être soumises électroniquement en format Word (taille 8 ½ X 11). Le texte doit être rédigé en police Times New Roman 12 points, à interligne 1,5. Le document doit être paginé. Les propositions ne peuvent dépasser 5 pages (excluant les références, les annexes et les lettres d'appui) et doivent être présentées selon le plan de rédaction suivant :

- Page titre : titre du projet, nom, statut et coordonnées (adresse, courriel, numéro de téléphone) du demandeur principal ou de la demandeuse principale, statut des personnes associées à la demande;
- Résumé du projet (max. 250 mots);
- Objectifs du projet et liens avec la responsabilité sociale d'une faculté de médecine;
- Étapes de planification du projet;
- Pertinence pédagogique du projet;
- Plan d'évaluation du projet;
- Retombées envisagées pour la Faculté de médecine;
- Échéancier;
- Budget prévisionnel présentant les revenus et les dépenses (en format Excel);
- Références;
- Annexes (s'il y a lieu).

*Toute demande non conforme aux modalités de présentation précédentes ne sera pas considérée.*

### DATES À RETENIR

Dates limites de dépôt des demandes : 30 novembre et 31 mai

Annnonce de la décision : 30 jours suivant la date limite de dépôt des demandes

Réalisation du projet : Dans l'année suivant l'acceptation du soutien par le PSIRS

Remise du bilan : 30 jours après la réalisation du projet

La demande doit être acheminée en remplissant le [formulaire](#)

Pour toute question, veuillez communiquer par courriel à l'adresse suivante : [initiativesrs@fmed.ulaval.ca](mailto:initiativesrs@fmed.ulaval.ca)

## LA RESPONSABILITÉ SOCIALE AU CŒUR DE NOS ACTIONS

### LA RESPONSABILITÉ SOCIALE, AU CŒUR DE NOS ACTIONS

Ensemble nous pouvons espérer le meilleur pour l'avenir et non seulement rêver, mais agir concrètement en contribuant à offrir des conditions de vie saines, propices à l'épanouissement des individus, et où la santé et le bien-être dans sa globalité sont accessibles à tous et à toutes.

La responsabilité sociale à la Faculté de médecine, c'est un engagement continu à...

- Axer notre formation, nos activités de recherche et notre implication vers les besoins et les principaux problèmes de santé des personnes et des populations de notre réseau;
- Être guidé par l'altruisme et adhérer aux principes humanistes de qualité, d'équité, de pertinence et d'efficacité dans la prestation des soins et services;
- Agir en partenariat, de manière complémentaire, coordonnée et cohérente, avec tous les membres de notre communauté et de notre réseau, que ce soit nos établissements de santé, les professionnelles et professionnels, nos gouvernements, ainsi que les milieux communautaires et citoyens.

Ainsi nous aurons un impact positif et global pour une santé durable, pour une planète et des personnes en santé, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Source : <https://www.fmed.ulaval.ca/faculte-et-reseau/a-propos-de-la-faculte/responsabilite-sociale/>